

Référence : C.N.876.2016.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

ALGÉRIE : DÉSIGNATION D'UN ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2
DE L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 23 novembre 2016.

(Traduction) (Original : anglais)

M. Boualem Bouguetaia
Juge et Vice-Président du Tribunal international du droit de la mer

Le 25 novembre 2016



¹ Voir notification dépositaire C.N.197.1996.TREATIES-8/6 du 8 août 1996 (Ratification : Algérie).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.